

C) La coutume comme force de révision de la constitution

J'ai plus de 50 ans et j'ai besoin d'un pied à l'étriller pour ma reprise d'études, c'est d'autant plus difficile que je travaille ...

Un grand merci d'avance !

pascalefromparis Sujet du message: Re: DEMANDE AIDE PLAN DISSERTATE - DROIT
CONSTIT ET COUTUME CO Posté: 01 Nov 2010 16:46

Il y a personne ici ?

J'ai ça maintenant qu'en pensez-vous ?

Ma problématique : "La coutume constitutionnelle peut elle avoir un sens formel et matériel?"

I) Coutume constitutionnelle sens formel

A) Pratique de l'usage de la constitution

B) Palliatif aux imprécisions des textes

II) Coutume constitutionnelle sens matériel


A) La coutume comme force d'élaboration de constitution écrite

B) La coutume force de révision constitutionnelle

Que pensez vous de cela, que changeriez vous ?

Par **pascalefromparis**, le **01/11/2010 à 17:15**

[quote="pascalefromparis":256j1gs5]@Modérateurs et Administrateurs, je déplace ma demande posté semble-t-il dans le mauvais topic pour la deuxième fois (mon grand âge et les

forums ajouté à mon désespoir ...là j'en peux plus et j'ai mes momes qui braillent , désolée

Bonjour,

Je dois rendre demain ma première dissertation dont le sujet est :

La coutume constitutionnelle peut-elle être une constitution ?

J'arrive à organiser des parties et sous parties, mais je ne cible pas la problématique.

En effet, je ne réponds aucunement à la question avec mes parties.

Il est demandé une conclusion de 4 lignes, la réponse peut-elle être dans cette conclusion ?

Voilà ce que j'ai péniblement élaboré ; Pour m'aider je me suis demandée dans un premier temps (mais je n'arrive pas à articuler cela autour d'un plan correct) :

- qu'est que la coutume ?
- la coutume constitutionnelle ?
- la constitution ? (il y a un sens étroit et plus large)
- Y a t-il des coutumes au sein des Constitutions écrites ? Qu'est que cela peut entraîner ?

Merci de votre aide et conseils :

Introduction (piste)

Explication du terme de coutume constitutionnelle (pratique de la constitution - application des règles qui composent une consti écrite)

I/La constitution écrite possède d'indéniables qualités par:

- A) son caractère solennel
- B) sa précision
- C) sa valeur pédagogique (facilité d'accès à l'information)

II/ Le rôle de la coutume dans la constitution

- A) Une pratique de l'usage de la constitution
- B) La coutume comme palliatif au silence du texte
- C) La coutume comme force de révision de la constitution

J'ai plus de 50 ans et j'ai besoin d'un pied à l'étriller pour ma reprise d'études, c'est d'autant plus difficile que je travaille ...

Un grand merci d'avance !

pascalefromparis Sujet du message: Re: DEMANDE AIDE PLAN DISSERTE - DROIT
CONSTIT ET COUTUME CO Posté: 01 Nov 2010 16:46

Il y a personne ici ?

J'ai ça maintenant qu'en pensez-vous ?

[b:256j1gs5]Ma problématique : "La coutume constitutionnelle peut elle avoir un sens formel et matériel?"

- I) Coutume constitutionnelle sens formel
- A) Pratique de l'usage de la constitution

B) Palliatif aux imprécisions des textes

II) Coutume constitutionnelle sens matériel

A) La coutume comme force d'élaboration de constitution écrite

B) La coutume force de révision constitutionnelle

Que pensez-vous de cela, que changeriez-vous ?

;))

Un avis éclairé ? (sans vouloir offenser le débutant qui m'a encouragé Image not found or type unknown)

Par **pascalefromparis**, le **01/11/2010 à 18:35**

Que pensez-vous de cette nouvelle problématique ? par rapport à la première :

Problématique : Pratique de la constitution faite les institutions de notre constitution contribuent à forger un certain nombre de coutumes qui pouvaient être considérées comme ayant une valeur quasi-constitutionnelle.

Par **trinity**, le **01/11/2010 à 20:16**

:p

ah c'est moi le débutant!!!! Image not found or type unknown

Je sais que mon avis est loin d'être éclairé, même limite sombre !!!!

Mais j'aime bien confronter mes idées à celles des autres afin de voir où sont mes erreurs et pouvoir évoluer dans le bon sens!!!!

par contre, pour ta nouvelle problématique, je suis désolée mais je ne comprends pas la

phrase.... Image not found or type unknown

Par **guillaume14**, le **01/11/2010 à 20:36**

En tout cas, votre premier plan, c'est à éviter. Le juriste ayant un esprit binaire, il n'est pas question de trouver trois sous-parties dans une partie. Autre remarque d'ordre

rédaçionnelle... Essayez de faire des titres "accrocheurs" et démonstratifs. Mais au moins, les vôtres ne contiennent de verbes conjugués.

La question de savoir si la coutume peut avoir un sens matériel et un sens formel me semble un peu étonnante... Je crois que l'intérêt n'est pas là car forcément, une coutume ne peut avoir de sens que matériel... puisque par définition c'est une norme non écrite...

Mais êtes vous sur que la coutume constitutionnelle existe? Mais, la coutume est-elle une norme (c'est dit, partez peut être du postulat quasi unanimement admis que c'est une norme - car pour un L1 c'est franchement casse gueule comme question... -) ? Et si vous le pensez, quid de sa force juridique?

Autre posture possible mais qui me semble nettement moins intéressante (en tout cas que je n'aurais jamais adoptée...) : une constitution peut elle être non écrite? La réponse étant ainsi contenue dans la question...

Bon courage... en espérant en tout cas vous avoir aidé... avec mes questions bêtes à n'en plus finir...

Par alex83, le 01/11/2010 à 20:59

Bonsoir,

[quote:1fd8pdsv]En effet, je ne réponds aucunement à la question avec mes parties. Il est demandé une conclusion de 4 lignes, la réponse peut-elle être dans cette conclusion ?[/quote:1fd8pdsv]

Non, certainement pas. La réponse est votre fil rouge. Vos développements successifs constituent votre réponse. La conclusion en droit est la plupart du temps à bannir (c'est d'ailleurs bizarre qu'on vous en demande) et la réponse dans la conclusion uniquement d'autant plus (sinon, on ne demanderait pas de disserter mais de répondre à une question par "oui parce que" ou "non parce que" tout simplement).

En tout cas l'élaboration de votre plan (questionnement initial) est bon. Vous vous posez les bonnes questions.

Le problème avec votre plan est que vous êtes un peu en décalé avec le sujet. Vous partez sur la distinction matériel et formel, ce qui est intéressant pour le sujet, mais ça ne doit peut-être pas être l'unique critère pris en compte pour le plan.

Je vous mets ci dessous un extrait d'une intro rédigée par mes soins dont le sujet était finalement assez proche (évolution de la constitution). Cela vous donnera peut-être quelques idées :

[quote:1fd8pdsv]« L'histoire des constitutions ne s'arrête pas avec celle de leur élaboration ». Ainsi définit par R. Remond, le principe fondamental d'une constitution apparaît en son caractère pérenne d'une part et tangible d'autre part. [...] Dominique Rousseau dans « Une résurrection : la notion de Constitution » (1990) envisage la constitution comme source de droits et de libertés intarissables. [...] Dans l'histoire de nombreux pays, la constitution a été

un moyen de réponse concret et rigide à un pouvoir pléthorique. Deux conceptions de la constitution opposent assez clairement nos modernes à nos contemporains. Les premiers envisagent le principe de la constitution comme une codification solennelle et préalable, comme instrument de transparence du pouvoir ; point d'ancrage fixe, public et stable de la vie juridique ; les seconds la considèrent plus comme une source inépuisable de droits et libertés. [/quote:1fd8pdsv]

Peut-être trouverez-vous quelques réponses dans l'évolution de la notion de constitution. Mais la réponse à ce sujet est personnelle : certains peuvent envisager un "oui" tranché, d'autres un "non" catégorique, d'autres encore envisager les deux solutions (tant que l'explication tient la route juridiquement).

Par **pascalefromparis**, le **02/11/2010 à 13:59**

Tout d'abord ; UN GRAND MERCI à tous !!J'ai rendu mon devoir et vu ma chargée de TD qui m'a donné ses coordonnées.Je vous donnerai la correction, c'est promis !Je sais juste qu'il fallait évoquer Constitution coutumière/coutume constitutionnelle.Bon il faut, que je m'attèle à mon prochain plan détaillé ...

Par **Koona Sankara**, le **30/11/2015 à 17:50**

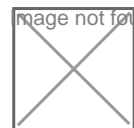
Bonsoir A Tous!.^_^.Je Suis Etudiant En L1 Ajournée En Drt Constitutionnel Et Introduction Pourtant Jusqu'à La Je Comprend Pas Mn Pblème.Le Cour J'ai Une Facilité De Compréhension,aussi La Methodologie Du Cas Pratique La Preuve J'ai Validé Le Dt Personne...Quant'à La Dissertation Je Suis Confronté A D Nombreux Methodes.En Comptant Sur Votre Precieuse Aide Merci D'avance!Et Bon Vent.

Par **Emillac**, le **30/11/2015 à 17:58**

Bonjour,
Et en bon français, ça donne quoi ?

Accessoirement...

image not found or type unknown



[smile31]

Par **Jechercheuneréponse**, le **24/10/2017 à 18:43**

Bonjour,

Ayant lu ce post, je me permet de présenter mon sujet de dissertation qui se rapproche énormément du sujet de ce topic. Le sujet est le suivant: La Constitution coutumière. Voici le plan que j'ai effectué pour l'instant, pouvez vous me dire les points positifs et négatifs svp.

Pb: La Constitution coutumière peut-elle se prévaloir valeur constitutionnelle ?

I Seule la Constitution écrite paraît source constitutionnelle.

A/La Constitution écrite et ses indéniables qualités

B/Les limites de la Constitution coutumière

II Le rôle majeur de la Constitution coutumière

A/Une substitution de la Constitution écrite(R-U)

B/La coutume comme source du droit

En attente de vos réponses

Merci

Par **Xdrv**, le **24/10/2017 à 22:28**

Bonsoir, à vrai dire je ne trouve pas votre plan logique, il part un peu dans tous les sens.

Sur la forme, vos titres doivent en quelque sorte se répondre, présenter une structure commune. En réalité quand on lit vos A et B on doit pouvoir deviner le I. Ici vos idées paraissent respecter cette règle mais il faut les reformuler, que cela paraisse davantage logique, facile à comprendre.

Sur la fond je pense que vous allez avoir du mal à remplir votre plan en étant fluide et pertinent. A la limite pour une problématique comme celle-ci vous pouvez très bien opter pour un I. Oui / II. Non.

Toutefois je pense que votre II. B. doit être dans l'introduction car il s'agit ni plus ni moins de présenter une notion, ce qui est le rôle essentiel de l'introduction

Par **Jechercheuneréponse**, le **25/10/2017 à 10:05**

Bonjour,

Merci de votre réponse mais je ne comprend pas très bien les reproches que vous faites. En effet, vous parlez d'un plan thèse/antithèse mais c'est ce que je fais non ? De plus, vous parlez d'une reformulation. Dois-je reformuler tous mes titres et comment? Dois-je garder le même fil rouge ou alors tout changer ?

En attente de vous relire

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/05/2018** à **08:06**

Bonjour

Suppression de messages non conforme à la charte.